



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE du 26 juin 2019

L'année deux mille dix-neuf, le mercredi 26 juin à 10 h 30, à la SSHA, 16A Rue de l'Estrapade 75005 PARIS,

L'Assemblée Générale de l'Association S.S.H.A. s'est réunie sur convocation de sa Présidente.

- Étaient présents :

Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA, Présidente,

M. Didier GIRARD, Vice-Président,

M. Michel CHAMBON, Censeur aux Comptes,

Mme Cécile BORDIER, Membre,

M. Claude BOURGEOIS, Membre,

Mme Françoise CORBINEAU, Membre,

M. Malo DEPINCE, Membre,

M. Albert DUQUENOY, Membre,

M. Jean-Louis MULTON, Membre,

Mme Laure SOULEZ-LARIVIERE, Membre,

M. Antoine GAYNO, Commissaire aux Comptes, invité,

Mme Karine MARCHALANT, Directeur ISA, invitée

M. Jean-Max ROUYER, Directeur Général, invité,

- Étaient Excusés :

M. Jean-Michel ARTAUD, Membre,

M. Pierre BABOUX, Membre,

M. Franck BERGE, Membre,

Mme Véronique BRUGIERE, Membre,

M. Eric CANIVET, Membre,

M. Pierre CHAMPETIER, Membre,

Mme Sylvie DELAROCHE-HOUOT, Membre,

Société Scientifique d'Hygiène Alimentaire et d'Alimentation Rationnelle

16A rue de l'Estrapade 75005 PARIS

Tél : +33 (0)1 43 25 11 85 – Email : isa@ssha.asso.fr

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

SIRET : 784 259 947 000 17 – APE : 8559A

N°TVA intracommunautaire : FR 39 784 259 947

www.ssha.asso.fr



Mme Corinne DUBEL, Membre,
Mme Elisabeth DUMOULIN, Membre,
Mme Adriana GALINANES PLAZA, Membre,
Mme Agnès GIBOREAU, Membre,
M. Alain HAUROU-PATOU, Membre,
Mme Bénédicte KAKOU, Membre,
Mme Thérèse LANGLARD, Membre,
Mme Paule LATINO-MARTEL, Membre,
M. Bernard LAUNAY, Vice-Président et Président du Conseil Scientifique,
M. Jean-Pierre LESCURE, Membre,
M. Jean-Pierre MARESCHI, Membre,
M. Lucien MOUILLET, Trésorier,
Mme Catherine PEIGNEY, Membre,
M. Joël SCHER, Membre,
Mme Carmen STEINER-UISEA, Censeur aux Comptes,
M. Jean-Luc VIRUEGA, Membre,
M. Jean-Fabien ZAZZO, Membre,

L'Assemblée est présidée par Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA.

Nota : Le présent Procès Verbal ne reprend pas de façon strictement chronologique les discussions qui ont eu lieu mais constitue un Compte Rendu synthétique et un relevé de décisions de l'Assemblée Générale.



ORDRE DU JOUR

- *Compte rendu d'activité de la SSHA au 31 décembre 2018, et présentation des investissements en 2019, par J.M. ROUYER.*
- *Lecture du Rapport financier du Trésorier, de l'avis des Censeurs aux comptes et du Rapport général du Commissaire aux comptes.*
Approbation définitive des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, arrêtés par le CA.
*Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 présenté par le Trésorier de l'Association (**résolution n°1**).*
- *Approbation du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions réglementées (**résolution n°2**).*
- *Rapport annuel sur les activités du Conseil Scientifique de la SSHA, par B. LAUNAY.*
- *Conformément à l'article 12 des statuts, sur proposition du Conseil d'Administration, nomination officielle d'un nouveau Censeur aux Comptes de la SSHA :*
 - *Mme Cécile BORDIER (**résolution n° 3**)*
- *Questions diverses.*

La Présidente Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA ouvre la séance et remercie les membres présents à cette Assemblée Générale. Elle présente ensuite la liste des absents excusés.



1. COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA SSHA AU 31 DECEMBRE 2018 ET PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS 2019.

La Présidente Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA donne la parole au Directeur Général M. Jean-Max ROUYER. Ce dernier commente le document remis aux membres de l'Assemblée Générale, et rapporte les événements de l'activité 2018. Il propose enfin les investissements à prévoir pour 2019 (**Cf. Annexe A**).

Les investissements 2019 comprennent :

❖ les investissements « immobiliers » :

Il convient de poursuivre certains aménagements ou mises aux normes des installations propres à la sécurité des locaux. Cela consiste en :

- Fin de la réfection complète de l'armoire électrique principale (PREPASUP)
- Remise en état de la C.T.A. (Centrale de traitement d'air – PREPASUP)

Budget : 22.000 €HT

Durée d'amortissement : 10 - 20 ans

❖ les investissements « informatique » :

Achat de deux PC portables avec mise en conformité des licences Office pour le personnel SSHA

Budget : 3.000 €HT

Durée d'amortissement : 2 - 3 ans

Ces investissements seront réalisés intégralement sur fonds propres.



2. LECTURE DU RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER, DE L'AVIS DES CENSEURS AUX COMPTES, ET DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. APPROBATION DEFINITIVE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018 ARRETES PAR LE CA. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018 PRESENTE PAR LE TRESORIER DE L'ASSOCIATION.

Compte tenu de l'absence du Trésorier de l'Association M. Lucien MOUILLET, la Présidente donne la parole au Directeur Général M. Jean-Max ROUYER, pour la lecture du rapport financier (**Cf. Annexe B**).

La Présidente donne ensuite la parole au Censeur aux comptes de l'Association présent, M. Michel CHAMBON qui donne un avis favorable, sans remarque particulière, au sujet des comptes de l'exercice 2018. Il rejoint ainsi l'avis favorable émis par Mme Carmen STEINER VISEA, également Censeur aux Comptes, excusée (**Cf. Annexe C**).

La Présidente donne la parole à M. Antoine GAYNO, du cabinet SEREC AUDIT, Commissaire aux Comptes, qui présente son rapport (**Cf. Annexe D**).

M. Antoine GAYNO explique que les comptes annuels, arrêtés par le dernier Conseil d'Administration de la SSHA, ont été examinés. Il les certifie « réguliers et sincères au regard des règles en vigueur dans la profession ». Il n'a pas d'autre observation à faire sur ces comptes.

Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA remercie les différents intervenants, et soumet au vote la résolution suivante qui est approuvée à l'unanimité.

Résolution N° 1 :

L'Assemblée Générale ayant entendu le compte-rendu financier, le rapport du Commissaire aux Comptes et les avis des Censeurs aux Comptes, approuve les comptes, comptes de résultats et bilans pour l'exercice 2018 et décide d'affecter le résultat net, soit une perte de 131.387 Euros, au compte de report à nouveau qui s'élèvera à la somme de -(268.753) Euros après affectation. Le montant des fonds propres s'élève ainsi à 1.404.623 Euros.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les comptes définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donne quitus au Trésorier et au Président pour leur gestion.



3. APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.

La Présidente donne la parole à M. Antoine GAYNO, du cabinet SEREC AUDIT, Commissaire aux Comptes, qui fait part de son rapport spécial sur les conventions réglementées (**Cf. Annexe E**).

M. Antoine GAYNO rappelle que le rôle du Commissaire aux Comptes est de fournir l'information sur l'existence de conventions réglementées afin que l'Assemblée Générale puisse décider de l'approbation de ces conventions. Le rôle du Commissaire aux Comptes n'est donc pas de porter un quelconque jugement sur l'utilité ou le bien fondé des dites conventions répertoriées.

Aucune remarque n'est apportée à cette présentation qui est approuvée à l'unanimité.

Résolution N° 2 :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les termes dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées dans les conditions de l'article L 612.5 du Code du Commerce, et donne quitus aux personnes concernées à cet égard.

4. RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA SSHA

La Présidente Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA donne la parole à M. Jean-Louis MULTON, qui en l'absence de M. Bernard LAUNAY, Président du Conseil Scientifique, excusé, présente le rapport annuel des activités 2018 du Conseil Scientifique (**Cf. Annexe F**).

Après avoir entendu ce rapport annuel, l'Assemblée Générale n'ayant aucune question ou remarque particulière à soumettre, Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA remercie M. Jean-Louis MULTON pour son intervention.



5. CONFORMEMENT A L'ARTICLE 12 DES STATUTS, SUR PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, NOMINATION OFFICIELLE D'UN NOUVEAU CENSEUR AUX COMPTES DE LA SSHA.

La Présidente Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA rappelle que pour se conformer aux statuts, il est nécessaire que l'association se dote de trois censeurs aux comptes. Or, seuls deux membres de la SSHA, Mme Carmen STEINER VISEA & M. Michel CHAMBON possèdent actuellement ce mandat.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, il a été décidé de proposer à l'approbation de cette Assemblée la nomination de Mme Cécile BORDIER, qui est disposée à remplir le rôle de censeur aux comptes aux côtés de Mme Carmen STEINER VISEA & M. Michel CHAMBON.

Aucune autre candidature pour ce mandat n'ayant été formulée, Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA soumet au vote la résolution suivante qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution N° 3 :

*L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, vu la proclamation des votes intervenus, nomme officiellement, conformément à l'article 12 des statuts, le nouveau Censeur aux Comptes de la SSHA : Madame Cécile BORDIER.
Ce nouveau mandat prendra effet en 2019.*

Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA félicite la nominée et lui rappelle qu'elle sera désormais également invitée aux réunions du Bureau du Conseil d'Administration.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question ayant été soulevée, la Présidente lève la séance à 12h00.■

La Présidente de la SSHA

Le Secrétaire Général